



**SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE**

FEUILLET A CONSERVER

COLLECTIVITES

SYSTÈME DE GESTION DES ACCÈS DES COLLECTIVITÉS DANS LES DÉCHETTERIES

Le SMVO a décidé d'équiper ses déchetteries d'un système de gestion des accès des Collectivités. Un dispositif composé d'une barrière placée à l'entrée des déchetteries et d'un lecteur de cartes détenu par nos agents, permettra de vous identifier.

Ce système vous donnera une garantie de conditions optimales d'accueil et de conseil, et assurera une meilleure facturation.

Procédure d'accès à la déchetterie

A l'entrée de chacune des déchetteries, vous présenterez votre carte à puce correspondant au véhicule référencé à notre agent d'accueil équipé d'un lecteur de carte.

Si toutes les conditions d'autorisation d'accès sont réunies, vous aurez le droit d'accéder à la déchetterie.

L'accès des Collectivités – Rappel –

Vous êtes une Collectivité et vous souhaitez accéder aux services des déchetteries du réseau VERDI.

Pour cela, vous devez faire une demande préalable de carte auprès du SMVO. Une copie de la carte grise de chaque véhicule concerné devra être fournie.

A votre arrivée à la déchetterie, grâce à votre carte, l'agent de déchetterie vous identifiera et indiquera le type et la quantité de déchets apportés.

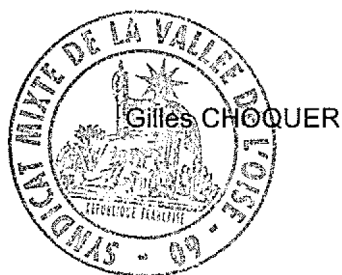
Pour tous dépôts dits « spéciaux » (peintures, amiante, phytosanitaires,...) vous devrez vous munir d'un bon de commande de votre collectivité et vos dépôts seront facturés par émission d'un titre de recette du Trésor Public sur une fréquence trimestrielle.

Pour obtenir cette nouvelle carte, indispensable à l'accès aux déchetteries du réseau VERDI à compter du **1^{er} janvier 2012**, nous invitons chaque Collectivité à compléter et renvoyer le formulaire ci-contre, impérativement avant le **15 novembre prochain**.

La distribution des cartes se fera au cours du mois de décembre 2011 par voie postale. Ce système de gestion d'accès aux déchetteries sera opérationnel à compter du 1^{er} novembre 2011.

A compter du 1^{er} janvier 2012, les anciennes cartes à codes-barres seront non valides. Aucun accès sans carte ne sera accepté.

Le Directeur,





**SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE**

ACCÈS DÉCHETTERIES

DEMANDE DE CARTE POUR UN VEHICULE DE COLLECTIVITÉ

Une carte *SPÉCIFIQUE PAR VÉHICULE* est remise par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise. Cette carte ne peut en aucun cas être utilisée pour un véhicule autre que celui auquel il aura été attribué.

Commune ou groupement de communes :		
SIRET : _ _ _ _ _ _ 0 0 0 _ _ obligatoire		
APE/NAF : _ _ _ _ _		
Adresse :		
Code postal : _ _ _ _ _	Commune :	
Nom du responsable:		
Téléphone :	Fax :	Mobile :
Nom des personnes autorisées à déposer des déchets :		
-		
N° d'immatriculation du véhicule 1 : _ _ _ _ _ _		
N° d'immatriculation du véhicule 2 : _ _ _ _ _ _		
N° d'immatriculation du véhicule 3 : _ _ _ _ _ _		
N° d'immatriculation du véhicule 4 : _ _ _ _ _ _		
N° d'immatriculation du véhicule 5 : _ _ _ _ _ _		
N° d'immatriculation du véhicule 6 : _ _ _ _ _ _		
N° d'immatriculation du véhicule 7 : _ _ _ _ _ _		
N° d'immatriculation du véhicule 8 : _ _ _ _ _ _		
N° d'immatriculation du véhicule 9 : _ _ _ _ _ _		
N° d'immatriculation du véhicule 10 : _ _ _ _ _ _		

En préalable à toute attribution d'une carte d'accès aux déchetteries du réseau VERDI, le demandeur s'engage à respecter le règlement en vigueur sur le site. S'il ne dispose pas de ces règles, il devra en faire la demande auprès du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise ou du personnel sur place.

Date de mise à disposition : 3 semaines après réception du courrier au SMVO.



Joindre une copie de la carte grise de chaque véhicule.

Fait à : Le : / / 20 __

Signature et cachet :

Demande à transmettre au :

Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise
Service Technique
BP 30316
60203 COMPIEGNE Cedex

